

Chantage contre le Maroc : autopsie d'une "tentation"

ENQUETE - Mis en examen, les deux journalistes arrêtés en flagrant délit se défendent d'avoir voulu faire chanter le Maroc. Leurs avocats veulent faire annuler les enregistrements accablants révélés par le JDD.



Les deux journalistes, Éric Laurent et Catherine Graciet, sont mis en examen dans cette affaire (Sipa/ Maxppp)

C'est un dialogue de pièce de théâtre. Un dialogue qui d'ordinaire reste secret. Un dialogue édifiant de bout en bout. Dès lundi, les avocats des deux journalistes, Éric Laurent et Catherine Graciet, vont demander l'annulation de cette conversation du 27 août. Ce jour-là, les deux journalistes négocient 2 millions d'euros contre l'arrêt de leur livre sur le Maroc. "L'enregistrement aurait dû être réalisé par la police", assure Me Éric Moutet, avocat de Catherine Graciet. Une bagarre judiciaire complexe en perspective, comme il y en a déjà eu une dans l'affaire Bettencourt. En attendant, le JDD dévoile ici en détail les fils de cette improbable rencontre. Une pièce en quatre actes où deux journalistes dévoyés finissent en garde à vue.

Acte I "Vous êtes cernés"

La scène se déroule au bar du Raphael, un palace parisien près de l'Étoile. L'avocat du Maroc enregistre secrètement avec son iPhone. C'est le troisième rendez-vous de l'avocat avec Éric Laurent, mais le premier avec Catherine Graciet. Le 11 août, lors de la première rencontre, il a été question de 3 millions contre la non-parution de leur livre. Ce 27 août, l'avocat marocain a pour objectif d'obtenir un accord écrit pour provoquer un flagrant délit. "Catherine Graciet y allait pour voir", jure Me Moutet.

D'entrée de jeu, pourtant, la journaliste pose le sujet : "Éric m'a dit que vous souhaitez avoir accès exactement au contenu de ce que nous avons..." et révèle à l'avocat du Maroc des pans entiers de son enquête. "On a récupéré de la part des services français, précisément de la DGSE [...], la remise des documents s'est passée au moment de la brouille entre le Maroc et la France." Sans désigner nommément ses sources, la journaliste explique longuement qu'elle dispose de "documents émanant de la DGSE", "de matériaux bruts", dit Éric Laurent, "pas des synthèses", embraye-t-elle. "Ils ont clairement une volonté de se venger du Maroc", insiste-t-elle. "Une démarche inamicale et délibérée", ajoute Laurent. Les journalistes disent avoir des écoutes téléphoniques, notamment de "monsieur '1'", un code pour désigner le roi lui-même. "Il y a des conversations importantes" avec des gens qui "travaillent avec les services français", dit-elle. En clair, les deux journalistes révèlent à leur interlocuteur (sans que l'on puisse dire si c'est du bluff pour obtenir des fonds ou de véritables informations) que les services secrets français ont une taupe dans l'entourage du roi du Maroc! Graciet évoque même un dîner dans le golfe persique. Et cite un document qui commence ainsi : "Le jour où j'ai assisté à un dîner à Abu Dhabi..." Un solide tuyau potentiel pour les services marocains. "Recruter ce type de source qui évolue dans l'entourage du souverain, cela met des années", réchérit-elle. "Vous êtes cernés", résume Graciet à l'avocat. Drôle de dialogue de la part des journalistes censés obtenir des informations pour leur livre. À l'évidence, ce sont eux, ce 27 août, qui en donnent. D'ailleurs, c'est l'avocat qui prend des notes...

Acte II "Imaginez l'impact dévastateur"

Fin du premier acte. Les journalistes ont avancé leur "marchandise", et même s'ils refusent de donner des documents et de citer des noms, leurs informations ont changé de main.

– "Quelles sont les garanties que vous êtes capables de donner sur, justement, ces informations et le fait que cela va être détruit et que ça ne sera pas utilisé?" demande l'avocat.

– "Nous sommes tout à fait prêts à ne plus jamais écrire sur le Maroc. On peut s'engager, Éric prendrait sa retraite", répond Graciet.

– "Oui, tout à fait", embraye l'intéressé.

– "Et moi, je souhaite, ne riez pas s'il vous plaît, l'équitation, qui est une passion, je voudrais faire un investissement en équitation."

– "Je vous l'ai dit, d'ailleurs", ajoute Laurent.

– "Ne riez pas, mais c'est vrai", sourit Graciet.

S'ensuit toute une discussion sur les modalités pratiques du transfert de fonds. Les journalistes assurent qu'ils n'ont pas encore écrit leur livre et qu'ils annuleront le contrat avec leur éditeur. Ils préfèrent aussi discuter "sans intermédiaire" qui puisse interférer. L'avocat insiste pour que "tout soit terminé aujourd'hui". "Est-ce que vous avez déjà des comptes bancaires?" demande-t-il. "Non", dit Graciet. "Mais ça ira très vite", rassure Laurent. L'accord semble acté. Puis l'avocat pousse un pion : "Est-ce qu'il n'y a pas moyen de faire un petit accord aujourd'hui? Vous me dites quels sont les engagements que vous prendrez sur un bout de papier..." "Ce serait prématuré que nous rédigeons aujourd'hui, semble se raidir Laurent. Vous pourriez l'utiliser contre nous." L'avocat insiste pour que "les choses ne traînent pas en longueur". "Pourquoi cet impératif? C'est bizarre", s'interroge Graciet. "Si on doit déclencher un paiement sur un montant aussi important, j'ai besoin de pouvoir attester qu'il y a bien un accord", plaide l'avocat. La jeune femme acquiesce, propose que l'avocat aille parler à son client : "À ce moment-là, si vous souhaitez que nous fassions quelque chose d'assez informel par écrit, qu'il nous donne un premier versement", suggère-t-elle. Éric Laurent semble inquiet : "Vous pouvez imaginer l'impact dévastateur sur nous si jamais on fait fuiter cet engagement, même informel, à la presse, [...] et le pire, c'est notre éditeur." Le journaliste préférerait que tout se "passe en même temps", et "pas aujourd'hui". L'avocat leur demande de réfléchir et s'absente pour parler à son client... Fin du deuxième acte. Rien n'est encore joué.



(Mohammed VI lors de sa visite en France en février 2015. Reuters)

Acte III "2 millions, c'est correct"

L'avocat revient face aux deux journalistes. Il assure avoir "eu largement" son "client". "Pour faire court, il me demande de vous faire une proposition qui est un montant de 1,5 million d'euros au lieu de 3... Il trouvait que le montant de 3, en le faisant à l'aveugle, était extrêmement important." Au passage, l'avocat propose, lui aussi, de signer le papier d'engagement. Une promesse habile, destinée à rassurer les deux journalistes, leur faisant croire que, du coup, le papier ne fuitera pas. L'avocat prend la main. Il répète qu'il veut un "accord

complet aujourd'hui". "Pourquoi? J'ai du mal à comprendre", s'étonne encore Graciet. La jeune femme propose de revenir "dans quelques jours, après avoir fait un montage bancaire", "et là, nous signons quelque chose de tout à fait formel". L'avocat ne veut pas entendre parler de report. Il avance un autre pion : "On peut donner quelques garanties en effectuant le premier versement aujourd'hui." Les deux journalistes hésitent encore à signer un papier, ils craignent par-dessus tout une fuite. L'avocat les rassure comme il peut, leur jure que le Maroc n'aurait aucun intérêt à faire fuiter le papier : "Et puis, je n'ai aucun moyen de prouver que c'est vous qui avez pris l'initiative", glisse-t-il aussi. "Bien sûr", réagit Graciet. Pas de dénégation d'Éric Laurent. Les journalistes sont rassurés et acceptent le principe de faire "un papier" : "Je pense que vous nous avez convaincus", dit-Graciet. Éric Laurent, pour sa part, revient à la charge sur "le montant" : "1,5 est insuffisant, compte tenu de ce que nous avons." À la lecture, on comprend bien que c'est lui qui avait proposé 3 millions, puisqu'il s'agit d'une somme "liée aux informations". Les complices demandent un aparté. Ils reviennent en indiquant qu'il leur faudra rembourser "presque 200.000", disent-ils, à leur éditeur. "1,5, c'est insuffisant, insiste Laurent, au moins ajoutez un million". L'avocat : "C'est vous qui fixez le montant, 3 millions, moi, je ne sais pas ce que ça représente, c'est vous qui appréciez l'information." Réponse de Laurent : "C'est pour ça, justement... Je disais 2 millions [...] Pour le paiement, on a besoin d'environ huit jours, c'est soit Singapour soit Hongkong". "À confirmer", le coupe Graciet. Les journalistes précisent aussi que pour justifier le transfert de fonds, "même à Singapour", ils auront besoin "d'un contrat". "Vous allez nous faire une proposition de consulting, si je comprends bien?", rit l'avocat pour détendre l'atmosphère.

Il doit dissiper une autre inquiétude de ses interlocuteurs : le nombre de personnes au courant de leur "transaction". "J'ai instruction de ne parler à personne", rassure-t-il. "C'est vous qui êtes demandeurs", leur rappelle l'avocat sans susciter le moindre démenti. Reste à déterminer le montant de "l'avance". "Que ça ne soit pas non plus totalement symbolique, que ça ne soit pas 5.000 euros", indique Éric Laurent à l'avocat. "Vous repartez avec un papier qui est quand même...", insiste Graciet, sans finir sa phrase. "Sur l'avance, ça sera du liquide", exige aussitôt la jeune femme. L'avocat promet, là encore, de "demander". Il récapitule la discussion, revient à la charge sur les 2 millions. "Franchement? 2 millions, c'est correct", insiste Graciet. L'avocat s'absente de nouveau. Il sait qu'il a gagné.

Acte IV "Comment vous est venue l'idée?"

Il revient : "On va accepter le montant de 2. J'ai dû convaincre, encore une fois, c'est un exercice qui n'est pas facile." À l'évidence, à lire ces lignes, l'avocat ferait un comédien hors pair. "Je peux avoir 80.000 euros pour vous deux." "Nous sommes d'accord, merci", réagit Laurent. "Merci", embraye Graciet. "Des coupures de 100", demande la jeune femme. Les deux journalistes tendent à l'avocat un texte manuscrit dans lequel ils s'engagent, contre ces 2 millions, "à ne plus rien publier sur le royaume du Maroc".

L'ambiance paraît décontractée à présent. La transaction touche à sa fin. Les deux journalistes semblent contents. L'avocat aussi, qui sait à présent qu'il a ce qu'il voulait. Il lâche une question apparemment innocente : "Comment vous est venue l'idée de renoncer à cette entreprise marocaine?" La réponse de Catherine Graciet sonne comme l'aveu que c'est bel et bien les journalistes qui ont fait la démarche : "Le contenu était très grave, si ce n'était pas aussi effrayant, j'ai eu peur des conséquences, on ne savait pas trop, ça bascule, à la lecture nous avons eu tous les deux le même effroi, et on s'est dit..." "On ne pouvait plus continuer à écrire notre livre en raison de la nature extrême des informations", ajoute Laurent. "Je pense que c'était aussi pour ça que nous avons décidé de vous le dire", continue la jeune femme. "Ça partira dans la poubelle de l'Histoire, c'est tout", conclut-elle.

Quelques minutes plus tard, les deux journalistes seront interpellés, porteurs de 80.000 euros et d'un contrat signé. L'enquête démêlera peut-être, dans ce fatras à 2 millions d'euros, qui corrompt tout le reste, la part de bluff ou d'informations véritables. Les éventuelles parts d'ombre ou de vérité dans une enquête qui, elle, du coup, est déjà partie dans la poubelle du journalisme.